



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

IME « LE CHATEAU » BAULE

2015

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex I

IME « LE CHATEAU »
94 rue Abbé Pasty
45130 BAULE

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ **Actions auprès des usagers**

↳ **Actions éducatives et pédagogiques**

Tout au long de l'année 2015, nous avons finalisé le passage de 8 jeunes :

- 2 jeunes de 14 à 16 ans orientés vers l'IME PEP d'Orléans la source
- 1 jeune de 16 ans vers l'IME de Vouzon
- 2 jeunes de 16 ans vers le SIPFP de Fay aux loges
- 1 jeune de 21 ans orienté vers un ESAT dans le cadre du « service RELAIS »
- 1 jeune de 20 ans orienté vers un Foyer de vie dans le cadre du « service RELAIS »
- 1 jeune de 17 ans qui a déménagé avec sa famille.

Dès le printemps 2015, l'IME a engagé des procédures d'admission avec 6 enfants admis au cours du premier semestre et 14 au cours du second semestre 2015.

Le travail éducatif a surtout été axé sur l'accompagnement des jeunes à trouver leurs places dans l'établissement, se repérer dans l'espace, identifier les différents adultes, et prendre de l'autonomie dans leurs déplacements au sein de l'établissement. L'accompagnement des familles et le lien avec les partenaires constitue un travail régulier.

Au 31 décembre 2015, nous avons un effectif de 71 jeunes pour 70 places accordées sur l'IME . Rappel de la nouvelle organisation : 70 places IME et 15 places pour le « service RELAIS » soit 85 places agréées.

Sur demande de l'ARS, nous accueillons depuis septembre 2015, 5 jeunes souffrants de TSA. Nous avons transformé 5 places « IME classique » en 5 places « IME TSA » afin de rester dans notre agrément de départ (85).

Pour le Service Relais, 7 admissions n'ont pas abouti. L'IME a préféré ne pas donner suite à 3 demandes (trop éloigné géographiquement (XX KMS), trop âgé (+ de 25 ans) ou pathologie demandant un accompagnement de grande proximité), 2 demandeurs n'ont pas donné suite car un a été admis en ESAT et le dernier a signé un contrat de travail.

Depuis septembre 2015, une classe délocalisée est ouverte à l'école primaire de Baule. 10 jeunes au total sont accueillis sur 2 demi-journées.

La classe délocalisée au collège de Beaugency est toujours ouverte.

↳ **Actions thérapeutiques**

L'accompagnement institutionnel dans la mise en œuvre de la réorganisation a constitué un travail important pour l'ensemble de l'équipe thérapeutique. Ce soutien a contribué à maintenir un niveau optimal de qualité d'accompagnement de l'utilisateur de la part des équipes éducatives.

En 2015, nous avons accueillis (référence à l'enquête 32 de l'Education Nationale au 24/11/15) :

- 8 jeunes souffrants de troubles cognitifs et intellectuels
- 44 jeunes souffrants de troubles psychiques
- 16 jeunes souffrants de troubles associés
- 1 jeune souffrant d'autres troubles

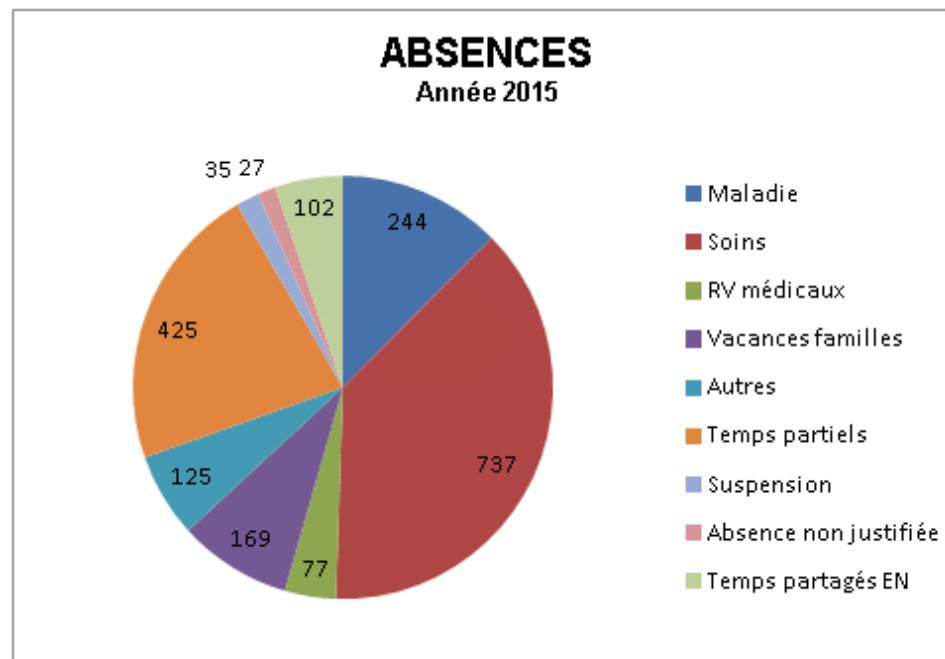
Parmi ces 68 jeunes, 20 ont un profil autisme ou TSA.

Nous avons du renforcer nos actions thérapeutiques au sein de l'IME afin de soutenir les parcours des jeunes qui ont du mal à se concentrer en classe. Nous devons séquencer les emplois du temps pour ne pas risquer un arrêt total de la scolarité.

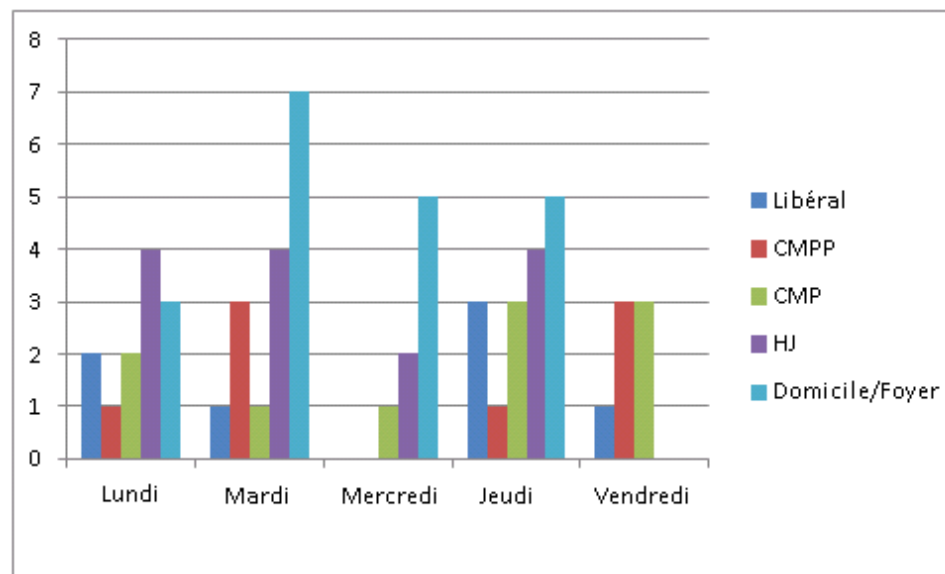
↳ Difficultés rencontrées

Une identification plus pointue des motifs d'absence a été mise en place en 2014. Ainsi pour l'année 2015, nous avons pu noter les évolutions des absences. La majorité reste les nécessités de soins dans les structures hospitalières ou libérales (737). Nous observons ensuite des absences dues aux prises en charge à temps partiel (425), certains enfants restent en famille du fait de leur fatigabilité. Ce chiffre élevé s'explique également par l'accueil à temps partiel des jeunes du groupe autistes (7 jeunes accueillis à temps partiel pour 5 places) et l'accueil à temps partiel des jeunes du service RELAIS. Viennent ensuite, les absences pour maladies justifiées par un médecin (244) puis les absences dues aux vacances familiales (parents séparés, regroupements familiaux à l'étranger...) qui restent constantes par rapport à l'année passée (169). Nous remarquons une baisse des absences dues à des pannes de réveil, des bus manqués ou des changements d'emploi du temps mal intégrés (125 pour 175 en 2014). Il apparaît également une baisse significative des suspensions (35 pour respectivement 342 en 2014 ?). Ces baisses montrent le travail des équipes avec les familles et les partenaires de soins. Les absences non justifiées ou pour rendez-vous médicaux sont toujours peu nombreuses (27 et 77) ce qui montre que les familles ont globalement intégré la nécessité du respect des journées d'ouverture de l'établissement.

Nous avons référencé cette année, les temps partagés en établissements de l'Education Nationale (102).



L'autre difficulté que nous rencontrons c'est l'augmentation substantielle des frais de transports. C'est une conséquence directe du changement de public. La quasi totalité des jeunes accueillis bénéficient de structures de soins à l'extérieur (hôpitaux de jour, CMPP, CMP, et libéraux). Certains ont des demi-journées ou journée au domicile car leur troubles ne leur permettent pas encore de supporter le collectif sur tous les jours de la semaine. Le service Relais a inscrit dans son projet l'intégration de journées ou demi journée au domicile dans l'emploi du temps des jeunes adultes. Afin de leur permettre d'organiser ces moments sans l'aide d'une institution. Ce qui pourrait être la réalité dans certaines orientations du secteur adulte, et c'est une étape supplémentaire dans l'accès à leur autonomie. Donc en plus des transports du matin et du soir (qui ont augmenté du fait de la transformation de l'internat), nous avons des transports en journée souvent individuels hors courses collectives.



➤ **Formation du personnel**

Formations collectives :

- Autisme : de la recherche à l'accompagnement
- Recyclage SST
- Management à l'épreuve du changement
- 2^{ème} journée des IME
- Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent

Formations individuelles :

- CHSCT
- Excel niveau 2
- Préparation concours
- Interpréter l'enfant
- Les entretiens avec la famille

Formations longues (CIF) :

- Educateur technique spécialisé (2 salariés)
- CAFERUIS
- Moniteur éducateur dans le cadre d'un contrat avenir (2 salariés)

➤ Perspectives

Du côté des usagers :

Nous continuerons d'avoir des frais de transports importants, car les jeunes accueillis ont pratiquement tous un lieu de soin extérieur. Cependant, nous travaillons en lien avec la CPAM pour que les frais de transport vers les lieux de soin soient pris en charge par la sécurité sociale afin de répartir les coûts.

Pour son développement le service Relais a besoin de s'appuyer sur des plateaux techniques autres que celui de l'IME de Baule (IME La Source, ESAT, Foyer de vie...) Ces partenariats devrait permettre l'accompagnement des projets des jeunes adultes accueillis sur le service vers les établissements adultes.

Le déménagement du service vers l'agglomération Orléanaise et la vente du pavillon de Beaugency sont envisagés. Ceci permettrait de se rapprocher du réseau de transport en commun ainsi que des structures adultes de l'agglomération. L'éloignement de l'IME de Baule renforce le besoin de partenariat avec les autres établissements et services PEP de l'agglomération mais aussi des autres associations.

Des contacts ont été établis avec l'IME « La Rive du Bois » de Neuville aux Bois, le SESSAD Pro des PEP et le service d'AEMO de l'AIDAPHI. Chacune de ces structures a présenté des usagers susceptibles d'être pris en charge par le Service Relais. Nous avons aussi été contactés pour des situations de jeunes âgés de 18 à 22 ans en rupture de prise en charge. Fin de prise en charge en IME (notification de sortie) ou rupture d'avec d'autres établissements car refus de l'orientation vers un IME. Le Service Relais se positionne comme un établissement intermédiaire travaillant à l'accès au secteur adulte spécialisé pour des usagers en situation complexe.

En l'attente d'un cadre légal, ce service innovant et expérimental a besoin d'une dérogation spécifique de la MDPH permettant une orientation directe. Elle pourrait se faire au titre du point 12 de l'article L312-1 de CASF
«Sont des établissements et services sociaux et médico sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre, énumérés ci-après :
12 - Les établissements ou services à caractère expérimental. Les établissements et services sociaux et médico-sociaux délivrent des prestations à domicile, en milieu de vie ordinaire, en accueil familial ou dans une structure de prise en charge. Ils assurent l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, avec ou sans hébergement, en internat, semi-internat ou externat. »

Enfin, un lien permanent avec les structures (IME La Source, IME Chantemerle...) dont les usagers sont susceptibles d'être accompagnés par le service relais doit être mis en place. Il permettra de faciliter les échanges et de prévoir les besoins en terme de plateaux techniques.

Du côté des salariés :

2 Educatrices spécialisées ont bénéficié de leur droit à la retraite au 01.03.2015 et au 31.12.2015

Il y a eu deux départs en retraite au 1^{er} février 2016 (directeur adjoint et agent de service intérieur) et un départ retraite prévisible au 1^{er} octobre 2016 (un éducateur spécialisé).

Il y aura 2 prolongations de contrat d'avenir jusqu'en juin 2017 dans le cadre de leur entrée en formation de moniteur éducateur.

RAPPORT FINANCIER

➤ **Activité 2015**

IME BAULE

RECAPITULATIF ACTIVITE 2015

MOIS	Prévisions du Mois	Réalisé du Mois	CUMULS		ECART
			PREVISIONS	REALISES	
JANVIER	1515	1137	1515	1137	-378
FEVRIER	1515	1132	3030	2269	-761
MARS	1288	1030	4318	3299	-1019
AVRIL	1591	1224	5909	4523	-1386
MAI	909	707	6818	5230	-1588
JUIN	1667	1353	8485	6583	-1902
JUILLET	909	638	9394	7221	-2173
AOUT	379	320	9773	7541	-2232
SEPTEMBRE	1667	1516	11440	9057	-2383
OCTOBRE	1439	1273	12879	10330	-2549
NOVEMBRE	1515	1367	14394	11697	-2697
DECEMBRE	1286	1158	15680	12855	-2825
		0			
TOTAL	15680	12855			

Commentaires :

En 2015, nous sommes en déficit à hauteur de 2825 journées (N-I -3375 journées). Voir analyse & camembert page 4. Le nombre de jours de fonctionnement sur l'année 2015 est de 207 jours. Sur l'exercice, le nombre de jours de présence Amendement Cretons est de 999 correspondant à 8 enfants, dont 636 jours facturés pour 125 345,66 € (4 enfants).

➤ Investissements

Nous avons financé des investissements à hauteur de 122380,75€. La somme autorisée dans le cadre du plan de financement est de 51683,92€ pour une dépense de 48929,93€. Afin de réaliser nos opérations, nous avons fait appel à la mutualisation CPOM pour un montant de 49463,20€ et à l'utilisation du compte 1486100 pour 6875,68€, et le compte 1068200 pour 17111,94€. . Toutefois, la dotation allouée à la ligne amortissement est respectée, déduction faite de l'amortissement du véhicule utilisé dans le cadre du dispositif CRETON acheté en 2013. Voir détail des investissements Tableau Page 5 du Cadre réglementaire Excel (Version 2015.1).

➤ Fonctionnement

↪ Charges de fonctionnement

Réalisé = 3 714 516

Budget = 3 398 838

- Groupe 1

Réalisé = 541 374

Budget = 509 990

Commentaires

Déficit global de 31 384,21€ soit 2 436,73€ de moins par rapport à N-1. Le déficit réel est de 30 682,51€ en déduisant les recettes en atténuation pour 701,70€. Le compte transport et sous-traitance à caractère médico-social enregistrent un déficit budgétaire de 76 342,27€ (N-1 74 630,22€). Le poste chauffage, variable en fonction des conditions climatiques et la bonne gestion du compte alimentation viennent minorer cette situation financière. Il convient de signaler que la charge financière liée aux problèmes de transport s'inscrit dans la durée.

- Groupe 2

Réalisé = 2 713 199

Budget = 2 600 467

Commentaires

Le groupe 2 présente un déficit budgétaire de 112 731,91€ contre 219 631,13€ sur 2014 sans tenir compte des recettes en atténuation et des provisions sur salaires et charges (voir tableau analyse salaires & charges 2015). Cependant au regard de 2014, les dépenses du groupe 2 en 2015 sont < aux dépenses 2014 de 106 899,22€. Le déficit réel 2015 de 20 505,21€ est > au déficit réel 2014 de 10 894,65€, compte tenu des éléments à réintégrer ou à déduire. Si l'on fait abstraction des provisions Retraite et Alignement Congés Payés non pris en compte au budget, le résultat réel est excédentaire de 29 592,92€. Une baisse significative sur 2016 est à prévoir (Départ Retraite du Directeur-Adjoint au 31.01.2016, et de l'Ouvrier d'entretien au 31.01.2016, remplacement de la Secrétaire de direction au 01.03.2016.....).

La réalisation de la baisse du déficit budgétaire est due aux aides de l'état, aux salariés sortis non remplacés de suite et au différentiel de points sur les remplacements CDI (retraites ou démission). Nous pouvons estimer que les embauches en contrats d'avenir & CAE nous ont permis de réduire la masse salariale d'environ 62 000€ sur 2015. D'autre part, les départs en retraite fin 2014 et démission en 2015 remplacés courant 2015 ont aussi permis de diminuer ce groupe 2 d'environ 47 000€. Ces deux facteurs réunis produisent un allègement évalué pour 109 000€.

- Groupe 3

Réalisé = 459 943

Budget = 288 381

Commentaires

Déficit budgétaire de 171 562,32€ contre 174 831,72€ en 2014. En lien, il faut prendre en compte les recettes en atténuations des comptes suivants : recettes pour 81 613,34€ des comptes 748, 777 et 78126. Reprise Provision Retraite pour 39 426,23€ au compte 7818500. Ces éléments pour 121 039,57€ viennent réduire le déficit pour le porter à 50 522,75€. Déséquilibre du Groupe 3 du à la variation entre provision et reprise sur départ retraite pour 52 433,03€.

↳ **Produits de fonctionnement**

Réalisé = 3 783 402

Budget = 3 398 838

- Groupe 1

Réalisé = 3 524 184

Budget = 3 398 838

Voir Commentaires ci-dessus sur Activité 2015.

Suite au nouveau cadre normalisé, les produits de la facturation des enfants en aménagement CRETONS à la charge du Conseil Départemental, sont inscrits au groupe 1 au compte 7332220 au lieu du 7082180 en groupe 2 pour la somme de 125 345,66€.

- Groupe 2

Réalisé = 136 203

Budget = 0

Commentaires

Le compte 70 pour 8 353,04€ représente principalement les avantages nature repas du personnel (7 004,98€), prestations délivrées au tiers et produits des ateliers (1 348,06€). Le compte 74 enregistre les subventions Contrats CAE & d'Avenir pour 46 563,75€. Le compte 75 à hauteur de 80 917,12€ constitue principalement les remboursements de personnel (formations, éducateur détaché CFDT...pour 80 731,35€).

- Groupe 3

Réalisé = 123 016

Budget = 0

Commentaires

Ce groupe indique deux lignes principales dont quote-part des subventions d'investissements (amortissements) pour 79 841,05€ , reprise sur provision indemnités retraites (deux salariés) pour 39 426,23€ et reprise sur provisions pour risques et charges (gratifications...) pour 2 133,52€.

↳ **Résultat de l'exercice**

Excédent = **68 886**

Commentaires

Malgré ce résultat, la progression de certaines lignes budgétaires (poste transport d'usagers et sous-traitance à caractère médico-social reste à surveiller. Nous savons également que la facturation du CD des jeunes en amendement CRETON favorise en résultat comptable positif.

La directrice de l'établissement,
Sylvie SICURANI